Betzder
Syrdallgemeng

N° dossier : 3A/2026/0184/164

AVIS

En exécution de l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la SA GOBLET LAVANDIER & ASSOCIES a introduit une demande d'autorisation relative à l'exploitation d'une structure d'hébergement destinée au logement provisoire de demandeurs de protection internationale à Betzdorf, 2, rue de l'Eglise, pour le compte de la société OFFICE SOCIAL DE L'ACCUEIL.

L'objet de la demande est annexé à la présente.

Berg, le 6 novembre 2026.

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal,